

Études surveillées

Une étude surveillée, prise en charge financièrement par la Ville, est assurée par les enseignants de chaque école élémentaire.

Ce dispositif vise à contribuer à l'épanouissement scolaire des enfants.

L'étude surveillée s'adresse aux enfants inscrits à l'ALAE qui souhaitent bénéficier d'un temps calme pour faire leurs devoirs, encadrés par un adulte compétent.

Elle démarre chaque année après les vacances d'Automne et concerne les élèves de CM1 et de CM2, ainsi que les élèves de CE2 en fonction des places disponibles.

Si vous souhaitez inscrire votre enfant, il vous suffit de renseigner le contrat ci-après, établissant quelques règles élémentaires indispensables au bon fonctionnement des séances, et le remettre signé par vos soins et par votre enfant au directeur de l'école.

ETUDES SURVEILLEES 2017-2018

Je m'appelle

.....

J'habite

.....

(adresse)

Je suis à l'écoleen

(classe) avec M. (enseignant)

Je demande à pouvoir participer à l'étude surveillée le :

LUNDI

MARDI

JEUDI

Horaire à définir avec la directrice de l'école en fonction des places disponibles :

16h15-16h45 ou 16h45-17h15

Je sais que je dois y rester toute la séance. Je prévois d'apporter un livre, des feutres ou de quoi avoir une activité calme au cas où j'aurais fini mon travail avant la fin de l'heure.

Je m'engage à venir régulièrement et à m'excuser en cas d'absence.

Je sais qu'en cas d'indiscipline, mes parents et la directrice seront informés et que je pourrai être exclu(e) temporairement voire définitivement de l'étude surveillée.

Je souhaite profiter de la chance qui m'est offerte pour faire mes devoirs dans de bonnes conditions avec quelqu'un qui puisse m'aider en cas de difficulté.

Je m'engage donc à respecter les consignes, la Responsable et les conditions de travail de mes camarades.

Fait àle

Signature des Parents
l'Enfant

Signature de